

Charte d'engagement Plateforme Pédagogique [avniR]



L'Analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode qui permet d'évaluer les impacts environnementaux potentiels d'un produit ou d'une activité sur l'ensemble de son cycle de vie. Son objectif principal est de permettre la réduction des impacts des produits et des services sur l'environnement, en orientant la prise de décisions, qu'elles soient de nature micro-économiques (ex. l'éco-conception d'un produit) ou macro-économiques (ex. la définition des politiques publiques). Il s'agit surtout d'une approche crédible pour opérationnaliser le développement durable au niveau de la production et de la consommation.

La Plateforme Pédagogique est un groupement d'enseignants et de formateurs au sein de la Plateforme pour l'ACV [avniR]¹.

2/2

Elle a pour objectif de faire émerger l'enseignement de l'ACV et de l'éco-conception dans toutes les filières de formation supérieur, afin de fournir aux professionnels de demain des outils modernes de prises de décision stratégiques dans le respect du développement durable.

Pour ce faire, la plateforme pédagogique vise à :

- développer des outils d'enseignement à destination de tous les membres
- favoriser les échanges entre les membres
- faire le lien entre les étudiants (stages et/ou projets) et les besoins des entreprises en terme d'expertise en ACV/éco-conception.
- développer des projets collaboratifs entre les différentes structures de l'enseignement (
- mettre en œuvre toute autre activité approuvée par le Comité de Pilotage d'[avniR]. (en fait je ne suis pas sûr qu'il soit utile de la laisser ?)

Cette Charte fixe les règles au sein de la Plateforme Pédagogique que chaque Enseignant-Membre s'engage à respecter. Elle s'ajoute à la charte des Membres d'[avniR] (signée lors de l'adhésion de l'établissement dont dépend l'Enseignant-Membre), qui définit les règles fondamentales en termes de confidentialité, de lutte contre l'espionnage économique, de communication, d'implication régionale et d'organisation.

La charte fait l'objet d'un accord par la signature de l'Enseignant-Membre et la signature du directeur du cd2e, association porteuse de la plateforme [avniR].

Les Enseignants-Membres de la Plateforme Pédagogique s'engagent à :

- participer activement aux échanges avec les autres Enseignants-Membres
- œuvrer pour la mise en place, ou dispenser des enseignements en ACV et/ou en éco-conception
- donner un retour sur le(s) enseignement(s) dispensé(s) et sur les outils pédagogiques utilisés
- contribuer à l'évolution des outils pédagogiques de la Plateforme Pédagogique
- agir avec intégrité et discernement, dans le respect des lois et règlements, notamment en matière de droit de la concurrence, et droits d'auteurs
- mettre le meilleur de leurs compétences au service des projets d'[avniR] et de faire preuve de rigueur, d'assiduité et de diligence

¹ [avniR] n'a pas de statut juridique. Elle est portée par l'association cd2e, qui est à l'origine de son existence et œuvre à son développement autonome.



Charte d'engagement Plateforme Pédagogique [avniR]



- se comporter dans le respect absolu des autres Enseignants-Membres et du personnel
- respecter la confidentialité des faits et/ou renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leur participation à [avniR] et à la Plateforme Pédagogique

Les Enseignants-Membres de la Plateforme Pédagogique sont invités à :

- promouvoir la plateforme [avniR] et à la faire connaître auprès du public le plus large
- favoriser les partenariats avec des acteurs de la Région Nord Pas-de-Calais

2/2

La plateforme [avniR] s'engage à :

- animer la Plateforme Pédagogique
- mettre à disposition des outils pédagogiques aux Enseignants-Membres via le site internet (avec login)
- accompagner le développement de projets entre les Enseignants-Membres et de nouvelles formations spécialisées en ACV
- mettre en relation des étudiants avec des entreprises
- communiquer la liste des Enseignants-Membres sur son site internet
- promouvoir la Plateforme Pédagogique et à la faire connaître auprès du public le plus large

La qualité d'Enseignant-Membre de la Plateforme Pédagogique implique :

- La connaissance préalable de la méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie
- L'appartenance à une organisation membre d'[avniR]
- La signature de la présente Charte

[avniR] peut, en cas de manquement avéré à l'une des obligations fixées par la présente Charte, exclure de la Plateforme Pédagogique l'Enseignant-Membre concerné.

Toute sanction doit être précédée de l'audition de l'Enseignant-Membre concerné, dans le respect du contradictoire, et être motivée par écrit.

Signée le _____ à _____

Nom : _____

Etablissement : _____

Pour [avniR]

Pour le Membre

